



77 ans plus tard, le droit au retour des réfugiés palestiniens est toujours bafoué par Israël. Entretien avec Sari Hanafi.

Description

Ce jeudi 11 décembre marque le 77^{ème} anniversaire de la résolution 194 des Nations Unies. Adopté le 11 décembre 1948, ce texte consacre le « droit au retour » des Palestiniens sur leurs terres confisquées par Israël à l'issue de la première guerre israélo-arabe. Pour approfondir les enjeux actuels de ce droit au retour, l'Agence Média Palestine s'est entretenue avec Sari Hanafi, sociologue franco-palestinien et ancien directeur de Shaml, le centre pour les réfugiés palestiniens et la diaspora palestinienne.

Par RM pour l'Agence Média Palestine, le 11 décembre 2025.



**77 ans plus tard,
le droit au retour des
réfugiés palestiniens
est toujours bafoué
par Israël.**

***Entretien avec
Sari Hanafi***

Il y a une semaine, Israël a annoncé la réouverture du point de passage de Rafah, seule frontière terrestre entre la bande de Gaza et l'Égypte. Cette réouverture, déjà prévue dans l'accord de cessez-le-feu entré en vigueur il y a deux mois, était depuis réclamée par les ONG et les institutions internationales, ainsi que par de nombreux États. Problème, cette annonce d'Israël cache en fait un véritable camouflet : [le point de passage ne s'ouvrira que dans un seul sens, vers l'Égypte.](#)

Cette décision d'Israël porte un nouveau coup au droit au retour des réfugiés palestiniens, une notion consacrée juridiquement par [la résolution 194 de l'ONU](#), adoptée il y a 77 ans jour pour jour. Cette résolution affirme *« qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables »*.

Le droit au retour, une notion vitale pour les réfugiés palestiniens

Après la défaite des pays arabes en 1948, 800.000 Palestiniens sont expulsés de leurs terres. Ils trouvent refuge principalement en Syrie, en Jordanie, au Liban et en Égypte.

C'est aussi ailleurs en Syrie qu'est né Sari Hanafi, professeur émérite de sociologie. Franco-palestinien, ce dernier a été directeur de Shaml, le Centre pour les réfugiés palestiniens et la diaspora palestinienne, pendant plusieurs années. Il a grandi dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, à quelques kilomètres de Damas.

Contacté par l'Agence Média Palestine, il considère le droit au retour comme *« très important pour les réfugiés palestiniens et pour leur situation dans les pays hôtes (sic, les pays ayant accueilli des réfugiés palestiniens après la Nakba en 1948). »*

En 1967, à l'issue d'une nouvelle défaite des pays arabes, Israël s'empare d'une nouvelle partie des territoires palestiniens, provoquant l'exode de 200 000 Palestiniens. Sari Hanafi raconte : *« L'injustice que les réfugiés palestiniens ont subi est énorme, ils n'ont pas été accueillis comme les réfugiés ukrainiens en Europe, c'était vraiment la double peine. La consécration du droit au retour par le droit international c'était vraiment important pour apaiser le conflit, mais Israël a complètement ignoré tout cela »*.

Sari Hanafi détaille aussi le traitement dégradant des réfugiés palestiniens dans les pays arabes. : *« Les pays arabes ont marginalisé les Palestiniens, ont refusé de leur donner le minimum de ce que les réfugiés selon la convention internationale doivent avoir, sauf en Jordanie où ils ont pu avoir la nationalité partielle. »*

Dès lors, cette notion du droit au retour est aussi un horizon d'espoir pour les Palestiniens réfugiés dans des camps, parfois privés de leurs droits civils et sans perspectives d'avenir dans leurs pays d'accueil. Hanafi développe : *« C'est pour reconnaître qu'il y a eu des terres volées, et je pense que c'est très important pour des »*

gens qui ont vécu des mesures terribles, sans droits civiques donc c'est aussi une réalité économique et un enjeu de droits humains ?

Une nouvelle Nakba

Depuis le 7 octobre 2023, le génocide dans la bande de Gaza a entraîné le déplacement de plusieurs centaines de milliers de Gazaouis. Des mouvements de retour du sud vers le nord de l'enclave palestinienne de plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été enregistrés après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 10 octobre dernier ; mais les réfugiés palestiniens s'entassent dans des camps de fortune originés au milieu des ruines de leurs anciennes habitations.

Ces déplacements internes dans la bande de Gaza ajoutent à l'exode forcé des Palestiniens qui ont fui l'enclave avant qu'elle soit totalement isolée du reste du monde par l'Etat génocidaire israélien pour mener à bien son entreprise macabre. Sari Hanafi s'accorde aussi avec cette notion d'une nouvelle Nakba caractérisée par tous les événements qui ont suivi le 7 octobre 2023. Pour lui, *« on est dans une situation terrible. Le projet colonial israélien s'accroît avec des mesures qu'on n'avait jamais eu avant, et toute cette nouvelle phase a un impact évidemment sur cette question du droit au retour »*.

« Ceux qui n'ont pas été tués, on leur dit allez-y, sortez ! »

La semaine dernière, Israël a annoncé la réouverture prochaine du point de passage de Rafah, non pas pour permettre l'entrée de l'aide humanitaire dans l'enclave palestinienne affamée, mais dans le sens inverse.

Pour Sari Hanafi, cette réouverture à sens unique est une nouvelle atteinte à cette notion du droit au retour des Palestiniens, en totale contradiction avec le droit international : *« Israël a commis tous les crimes de guerre possible. Le pays a tué plus de 80 000 Palestiniens. Et ceux qui n'ont pas été tués, on va maintenant les expulser de chez eux, on leur dit : allez-y, sortez ! »*, résume-t-il.

Cette réouverture à venir constitue un dilemme terrible. Car il est évident pour le professeur palestinien qu'il s'agit d'une volonté de poursuivre le nettoyage ethnique dans la bande de Gaza, il se dit conscient *« que d'un point de vue individuel et humanitaire, on a besoin que des Palestiniens sortent de Gaza (pour se faire soigner décemment dans des infrastructures de qualité par exemple), mais d'un point de vue national c'est terrible »*, déplore-t-il.

Sari Hanafi explique que cette expulsion constitue un pas de plus vers le rêve des sionistes d'une terre promise composée uniquement de citoyens juifs. Ce consensus colonial n'est d'ailleurs plus l'apanage de l'extrême-droite sioniste messianique selon son analyse : *« y a presque un consensus colonial aujourd'hui, de colonie de peuplement et d'apartheid que ce soit chez les sionistes de gauche ou de droite »*.

La question des réparations

Au-delà du droit au retour sur leurs terres pour les réfugiés palestiniens, la solution 194 établit aussi le droit à une compensation financière pour les biens perdus ou pour les

Palestinien·nes qui ne souhaitent pas retourner sur leur propri  t  .

Cette notion de r  paration   conomique introduit un enjeu-cl   dans la question du droit au retour. En effet, ce dernier rev  t une dimension bien plus que symbolique. Comme l  explique Sari Hanafi, *   reconna  tre le droit au retour des Palestiniens, ce serait reconna  tre leur statut de r  fugi  s et donc l  gitimer leur combat et reconna  tre que des terres qui leur appartenaient leur ont   t   vol  es   .*

Isra  l s  est d  ailleurs toujours gard   de reconna  tre ce statut de r  fugi  s aux Palestinien·nes tout comme ce droit au retour, qui a pourtant   t   r  affirm   135 fois depuis 1948 par divers organes internationaux. Hanafi confirme *   qu  Isra  l a toujours ni   ce droit et ce statut de r  fugi  s, ou alors en faisant un amalgame faux en comparant les Juifs expuls  s des pays arabes avec les Palestiniens expuls  s de leurs terres   .*

Entraver l  action de l  UNRWA

En 1949, un an apr  s la Nakba, l  Office de protection des Nations Unies pour les r  fugi  s palestiniens (UNRWA) est cr    . Cette agence de l  ONU a pour but de fournir et financer l  aide humanitaire, les besoins   ducatifs, sanitaires et sociaux des r  fugi  s-palestinien·nes au Proche-Orient. L  UNRWA a jou   au fil des d  cennies un r  le primordial dans l  am  lioration de leurs conditions de vie.

Sari Hanafi analyse le ciblage permanent de l  UNRWA par Isra  l comme une cons  quence logique de son statut explicite d  agence d  aide aux r  fugi  s palestiniens : *   ils ont mis en cause toute l  infrastructure, tout ce qui porte le nom de r  fugi  s. A J  nine par exemple, ils ont d  truit les limites physiques entre le camp et la ville, car ils ne voulaient pas que l  endroit soit facilement d  limit   comme un camp de r  fugi  s   .*

Tout ce qui comporte le terme de *  r  fugi  s  * est vis   par Isra  l. Car ce statut implique de consid  rer ces personnes comme ayant d   fuir leurs terres et donc reconna  tre que les terres actuellement occup  es par Isra  l ne sont en r  alit   pas les leurs. Mais pour Sari Hanafi, le retour des millions de Palestinien·nes qui constituent la diaspora dans le monde est un fantasme mis en avant dans la propagande isra  lienne pour emp  cher la question du droit au retour d   tre pos  e de mani  re concr  te.

Selon lui, l  exp  rience d  autres populations r  fugi  es montre au contraire que la plupart des personnes d  j install  es ailleurs ne reviennent pas : *   J  ai travaill   sur les statistiques, et m  me dans d  autres conflits comme en Bosnie par exemple les gens ne reviennent pas tous. C  est une mesure symbolique pour reconna  tre qu  il y a eu l  appropriation de terres appartenant aux Palestiniens, et aussi pour permettre    ceux les plus fragiles   conomiquement de revenir s  ils le veulent   .*

En attendant, Isra  l emp  che toujours l  UNRWA d  acc  der    la bande de Gaza pour apporter de l  aide aux populations gazaouies en proie avec la faim et le froid, dans des camps inappropri  s pour abriter les Palestinien·nes des dangers de l  hiver. Ce matin encore, Rahaf, une fillette gazaouie est morte de froid. Muzna Shihabi   crit : *   Sa m  re a cri   l  aube, personne n  a r  pondu. Rahaf meurt de froid. Eux pr  parent l  effacement. Et le monde regarde   .*

date cr    e

2025/12/11